

# Vaccination antigrippale : (et anti pneumococcique)

## ■ Pourquoi ? :

La grippe est une maladie virale saisonnière qui est une des principales causes de mortalité par maladies infectieuses en France (2500 victimes par an chez les plus de 75 ans). Elle peut déstabiliser un état cardiaque précaire et imposer une hospitalisation. Les épidémies de grippe démarrent brutalement et peuvent survenir à n'importe quel moment entre octobre et le printemps suivant (une quinzaine de jours est nécessaire pour que le vaccin assure une protection efficace ; c'est pour cela qu'il faut se faire vacciner dès le début du mois d'octobre).

## ■ Comment ?

La vaccination est un moyen simple et peu coûteux de se prémunir contre la grippe et ses complications : c'est le seul moyen de prévention efficace (il est cependant possible de contracter la grippe en ayant été vacciné mais dans ce cas la maladie est en général atténuée).

Cette vaccination est nécessaire chaque année puisque de nouvelles souches de virus apparaissent régulièrement (de nouveaux vaccins doivent donc être produits tous les ans).

## ■ En pratique :

Cette vaccination est gratuite pour les plus de 65 ans et pour les patients porteurs d'une des neuf affections de longue durée particulièrement sensibles à la grippe telle que : insuffisants cardiaques, diabétiques, insuffisants respiratoires...

Un formulaire de prise en charge est adressé en septembre par les caisses d'assurance maladie.

Si vous avez déjà été vacciné dans le cadre d'une précédente campagne de l'Assurance Maladie : rendez-vous directement chez votre pharmacien qui vous remettra gratuitement le vaccin sur présentation de l'imprimé de prise en charge adressé par votre caisse d'Assurance Maladie. Rendez-vous ensuite chez votre infirmier pour vous faire vacciner. La vaccination contre le pneumocoque est également vivement recommandée.

